



Montmorency

PÔLE ADMINISTRATION GENERALE
Secrétariat général

2010 - N°1
AMS/SRV

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2010

L'AN DEUX MILLE DIX,
LE VINGT-TROIS JANVIER A DIX-SEPT HEURES TRENTE MINUTES

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTMORENCY, légalement convoqué le 19 janvier 2010, selon la procédure d'urgence, conformément à l'article L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'article 3 du Règlement intérieur du Conseil Municipal, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DETTON, Maire.

Présents :

Mme PIAZZI, M.FOGLIA, Mme RIDIMAN, M.BOUTRON, Mme DARTIGUES, M.ESKENAZI, Mme CALLIPEL, M.PICART, Mme PUZZUOLI, M.LEMAITRE, Mme GODARD, Mme DELUMEAU, Mme MOR, Mme JANIN, M.AMZELEG, Mme SIRE, Mme CREMIN, Melle MARHYOUM (à partir de 17h45), Mme LE GUERN, M.HECQUET, Mme BERTHY, M.OLIVIER, M.CASASSUS.

Absents excusés :

M.CARBONNE Procuration à Mme PUZZUOLI
Mme AUJARD Procuration à Mme GODARD
M.CALLIPEL Procuration à Mme CALLIPEL
M.SANANES Procuration à M.FOGLIA
M.LONGCHAMBON Procuration à M.HECQUET
Mme NOACHOVITCH Procuration à Mme LE GUERN
Mme FAURE Procuration à Mme BERTHY
Mme BOURDIC Procuration à M.CASASSUS
M.LE BERRE
M.ZUILI
M.NDJANDA

Secrétaire de séance :

Mme SIRE

Secrétariat général

Téléphone : 01 39 34 98 53
Fax : 01 34 12 18 65
Courriel : directiongenerale@ville-montmorency.fr

Adresse postale

Hôtel de Ville
2, avenue Foch
BP 70101
95162 Montmorency Cedex

Accueil

2, avenue Foch
95160 Montmorency

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

DESIGNE Mme SIRE pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

PROCEDURE D'URGENCE

Préalablement à l'examen de l'ordre du jour et conformément à l'article L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'article 3 du règlement intérieur du Conseil Municipal, le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal la procédure d'urgence,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

APPROUVE la procédure d'urgence afin de délibérer sur le point inscrit à l'ordre du jour.

1. TREMBLEMENT DE TERRE A HAÏTI : VERSEMENT D'UNE AIDE D'URGENCE EXCEPTIONNELLE A LA POPULATION

Après exposé de M. le Maire et de Mme PIAZZI, **le Conseil Municipal à l'unanimité,**

DECIDE l'octroi d'une aide exceptionnelle d'un montant de 12 000 € qui sera versée au Fonds de concours (FDC) du Centre de Crise placé sous l'autorité du Ministre des Affaires étrangères et européennes en soutien à la population haïtienne victime du séisme survenu le 12 janvier 2010.

IMPUTE la dépense au chapitre 65 du budget en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 heures 50.

Le Maire
Vice-Président
de la Communauté d'Agglomération
de la Vallée de Montmorency

François DETTON